

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE  
SEANCE DU 09 JUIN 2026****Membres en  
exercice :**

29

**Membres  
présents :**

26

**Date de  
convocation**

03/06/2026

**L'an deux mille vingt-six le neuf juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL**

**Etaient présents** : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER - I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - D. LIBES - B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES - B. GUILLOT - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ

**Procurations** : F. VINCINAUX à S. RIGAUD  
C. ECH CHAREF à B. LLORCA  
N. MALLEM à J. TEXIER

**Secrétaire** : J. DANON

**DELIBERATION N° 02090626** : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal  
**RAPPORTEUR** : Claude MOREL

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Il fixe un cadre pour organiser le travail au sein de l'assemblée délibérante, les modalités de fonctionnement et d'échanges au sein de l'Assemblée.

Le règlement intérieur du Conseil municipal prévoit notamment l'organisation du Conseil municipal en précisant :

- La tenue des séances du Conseil municipal,
- Les débats et votes des délibérations,
- Les compte rendus des débats et des décisions,
- Des dispositions diverses.

Le présent règlement intérieur constituant la « feuille de route » du conseil municipal pour la durée du mandat, l'Assemblée est invitée à en délibérer.

Le Conseil municipal ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le projet de règlement intérieur,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil municipal de la commune de Caumont-sur-Durance qui s'appliquera tout au long du mandat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER -  
I. MARESCAUX - H. GARCIA - S. HOSTALERY - F. NAMAR - C. ECH CHAREF - D. LIBES -  
B. DUFAY - M. JOUMOND - A. MULAS - A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE - S. ABBES -  
B. GUILLOT - N. MALLEM - A. RIPOLL - S. RIGAUD - G. CLOCHER - F. VINCINAUX -  
B. LLORCA - A. LORNE - M. ROUBAUD - P. CHABAS - A. HERVIEUX - V. BAILLUET -  
F. BARRAUD-GONZALEZ

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 09 juin 2026

Le Maire  
Claude MOREL



La Secrétaire de séance  
Joséphine DANON